



Projet de Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le samedi 16 juin à 14h30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Notre Dame de Salut, s'est tenue dans la salle Saint Madeleine Delbrel, Paroisse St Dominique - 20, rue de la Tombe-Issoire, 75014 PARIS.

Le Président Jean-Nicolas SABBAG ouvre la séance.

Sont nommés scrutateurs, Nelly DAUBRY-BOUYER et Maude de MARTIN qui constatent en début de séance le nombre total de votants présents ou représentés pour les cinq collèges de l'association :

- Famille de l'Assomption : 19 pour (8 présents, 11 pouvoirs)
- Comités Régionaux : 15 pour (4 présents, 11 pouvoirs)
- Hospitalité 69 (26 présents, 43 pouvoirs)
- Bayard, 3 présents, 0 pouvoirs ;
- Pèlerins et Amis 13 (3 présents 10 pouvoirs)..

Soit au total 119 votes présents ou représentés.

L'assemblée, ainsi formée, peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2017,
2. Rapport moral par le président,
3. Rapport financier par le trésorier,
4. Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
5. Approbation des comptes,
6. Renouvellement ou nomination du mandat du commissaire aux comptes,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Élection des administrateurs.

Le président remercie tous les anciens présidents des dernières années et ainsi que les directeurs de pèlerinage et présidents d'hospitalité.

Le Président donne lecture du Rapport Moral dont les principaux points figurent ci-après.

Le Pèlerinage National 2017 était présidé par Monseigneur Nicolas Brouwet sur le thème « Le Seigneur fit pour moi des Merveilles ».

Ce pèlerinage fut vécu intensément par les milliers de pèlerins présents accompagnés par les hospitaliers de Notre-Dame de Salut et plus d'une centaine de religieux et religieuses de la Famille de l'Assomption.

Le nombre de pèlerins en 2017, a légèrement diminué passant de 2426 en 2016 à 2101 en 2017. Pour les personnes malades et handicapées nous poursuivons progressivement notre baisse (618 personnes malades et handicapées en 2017 contre 667 en 2016). Le nombre d'hospitaliers quant à lui a un peu augmenté (3415 en 2017 contre 3043 en 2016).

Les mesures de sécurité mises en place pour le pèlerinage 2016 suite à l'attentat contre le Père Hamel à Saint-Étienne de Rouvray ont été reconduites et améliorées grâce à l'installation de caméras à l'entrée des Sanctuaires. Les contrôles ont été ainsi plus rapides. Le déplacement de l'arrivée des cars de la Cité reste cependant une contrainte forte pour le pèlerinage Mosaïque.

Soucieux plus que jamais d'assurer la survie de notre projet, en 2017, nous avons poursuivi notre travail dans les nombreux chantiers dont nous vous avons déjà fait part dans nos rapports antérieurs et qui restent bien évidemment des axes permanents de progrès ainsi nommés : l'amélioration des résultats économiques, la mise en place d'un nouveau plan de transport 2017 pour un meilleur « remplissage » des trains et un équilibre financier du transport, la poursuite du dossier informatique, l'amélioration administrative à la remontée des comptes, des campagnes de dons reposant sur des fichiers plus fiables et un hébergement plus compétitif lors de notre pèlerinage, avec des prix cohérents et mieux maîtrisés.

Cette année le résultat est à nouveau positif et s'établit à 47 487,51 €uros. Ce résultat n'est pas seulement le fruit du travail d'une année, mais celui de multiples décisions et actions prises au cours des dernières années sur la réduction de nos charges et l'augmentation de nos recettes. Il est à noter, aussi que l'équipe Mosaïque dont les efforts importants de l'année 2015 se sont vus concrétisés dans les résultats positifs de cette année. Il nous faut bien évidemment poursuivre tous ces efforts, car nos équilibres financiers en dépendent et notre résultat demeure fragile puisque le résultat courant n'est que de 11 459 €.

Pour assurer la pérennité de notre projet quatre groupes de travail ont été définis

- Personnes malades et handicapées.
- Communication
- Réorganisation territoriale
- Structurer la recherche de financement.

Concernant le groupe personnes malades et handicapées les premières actions ont été

- La mise à jour du document d'invitation
- Le renforcement des liens pendant l'année
- L'implication des responsables des unités des Accueils dans le processus d'invitation en coordination avec les comités.

Concernant le groupe de travail de la communication les différents axes et actions suivantes ont été définis et ont fait l'objet de premières réalisations :

- Faire connaître la richesse de l'offre du National en s'appuyant sur l'expérience vécue.
- Faire vivre le lien durant l'année avec le pèlerinage National.
- Valoriser de façon plus fortes les différentes portes d'entrée (jeunes, couple, famille, service, prière) tout en gardant une forme d'unité ;
- Repenser notre communication web (site Internet) ;

- Élargir notre plan de communication en utilisant :
 - Le réseau de la presse paroissiale ;
 - Toutes les revues Bayard → cadeau de Noël pour petit enfant ou Mosaïque ;
 - Utiliser les réseaux sociaux @scale = créer contenu invitation par cible.

- Les challenges
 - Dire la diversité de notre offre en restant simple et impact.
 - Assurer une unité visuelle et rédactionnelle.
 - Des ressources limitées qui limitent aussi le nombre de créations.

Les groupes de travail sur la réorganisation des comités et la recherche de financement seront lancés en 2018 / 2019.

RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier donne lecture du Rapport Financier qui est suivi de la projection de plusieurs tableaux, mettant en lumière les points suivants :

Au Bilan :

- Les immobilisations incorporelles s'inscrivent en recul après comptabilisation de l'amortissement annuel de la base servant à la gestion des inscriptions au Pèlerinage
- Les valeurs mobilières de placement enregistrent pour leur part une diminution de K€ 108 suite à la cession d'une partie du Portefeuille détenu dans les lignes du Comité de Marseille, le produit étant venu renforcer les liquidités en banque. De ce fait la trésorerie nette de l'Association s'élève à K€ 246 en progression d'environ K€ 100.
- L'accord intervenu avec BSE sur les coûts de développement et de maintenance de notre outil informatique, a permis de débloquer le règlement de diverses factures et d'obtenir un avoir important qui se traduit dans nos comptes par un profit sur exercice antérieur de K€ 22,4
- Au Passif le renforcement des Fonds Propres par l'affectation au report à nouveau des résultats 2016, pourra être reconduit en 2018 par l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Au compte de résultat :

Le résultat net de l'Association pour l'exercice 2017 s'élève à un excédent de 47 487.51 €uros, qui se décompose ainsi :

CENTRES D'ACTIVITE	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
CENTRAL	3 487,69	23 380,05	26 867,74
HOSPITALITE+ MOSAÏQUE	21 788,50		21 788,50
COMITES	-30 307,02	29 138,29	-1 168,73
TOTAL	-5 030,83	52 518,34	47 487,51

Il est très proche du résultat de 2016 qui s'élevait à 49 228 € mais le résultat courant est beaucoup plus faible que celui de 2016 qui s'élevait à 85 700 €.

Concernant le Central la baisse s'explique par

- Une diminution des produits de 60 k€ répartie sur tous les postes : cotisation, inscriptions, dons reçus, offrandes images et autres activités.
- Une augmentation des autres achats, des charges du personnel et autres charges de gestion.

Concernant les Comités le résultat s'inscrit en déficit de € 30 307 (malgré une prise en charge par le siège d'une quote-part du coût des trains pour deux d'entre eux). Seuls 8 Comités dégagent un excédent et 4 Comités affichent un déficit supérieur à 6 000 € en raison essentiellement du coût du train.

Le résultat exceptionnel de 52 518 €uros est constitué des principales composantes suivantes : :

- L'avoir de BSE sur les travaux de maintenant non effectués pour 22 580 €uros,
- La reprise de provisions clients pour 10 000 €uros,
- La reprise sur provisions dépréciations de titres pour 19 138 €uros.

RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur FUSIL indique qu'E&Y a pu accéder à l'ensemble des documents comptables et qu'après examen les comptes de l'association 2017 sont certifiés et sans réserve. Il souligne les progrès effectués durant les dernières années sur les comptes même s'il reste des progrès à faire

Le président remercie Monsieur Fusil pour les douze années de mandat d'E&Y.

VOTE DES RESOLUTIONS

Rappel :

Les adhérents sont répartis en 5 collèges, chaque collège disposant de voix dont le nombre a été fixé ainsi :

Familles de l'Assomption	4 voix
Comités Régionaux	2 voix
Hospitalité	4 voix
Bayard Presse	1 voix
Membres pèlerins et amis	1 voix

Un vote est organisé par collège. Un adhérent ne vote que dans un seul collège, celui le plus élevé de la liste auquel il appartient. Chaque résolution ayant réuni la majorité des voix à l'intérieur d'un collège, obtient l'intégralité des voix attribuées au dit collège.

Le total des voix ressort ainsi à 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire si le nombre est supérieur à 6 voix sur 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire si le nombre est supérieur à 9 voix sur 12.

L'Assemblée Générale Ordinaire passe ensuite au vote des résolutions.

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2017, l'approuve à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport moral du conseil d'administration, l'approuve à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés (bilan, compte de résultat et annexes), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentés dans ces rapports.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 de 47 487 Euros et 51 centimes en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à 773 959 Euros et 93 centimes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société EY, commissaire aux comptes titulaire, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la candidature de la Société « Advolis », 13, avenue de l'Opéra 75001 Paris, nomme la Société d'Audit et de Conseil « Advolis », Commissaire aux Comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance de la cooptation, au titre du collège de l'Assomption, du Père Fabien LEJEUSNE, intervenue lors du conseil d'administration du 4 juin 2018. Conformément à l'article 8 des statuts, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance de la cooptation, au titre du collège de l'Hospitalité, de Monsieur Jean-Nicolas SABBAG, intervenue lors du conseil d'administration du 17 juin 2017. Conformément à l'article 8 des statuts, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur, au titre du collège de l'Hospitalité, de Monsieur Paul DEVROEDT est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées, décide de nommer Monsieur Paul DEVROEDT en qualité de membre du conseil d'administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le poste d'administrateur du collège « Membres Pèlerins et Amis » est actuellement vacant.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées, décide de nommer Madame Edith RICHARD en qualité de membre du conseil d'administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 16h40.
De tout ce que de dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'JN Sabbag'.

Le Président de Séance
Jean-Nicolas SABBAG

A handwritten signature in black ink, written diagonally. It reads 'NDBouyer'.

Le Secrétaire de Séance
Nelly DAUBRY-BOUYER